



CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

Instructions de Course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles de classe.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le panneau officiel pour les avis aux concurrents, le jury, le panneau officiel pour les résultats seront situés sur la vitrine du centre près de l'accueil du centre nautique.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard une heure trente avant le signal d'avertissement du jour de son entrée en vigueur.
- 3.2 Toute modification au programme du lendemain sera notifiée aux concurrents si possibles la veille avant 20 heures, ou au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations si celle-ci est plus tardive.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE.

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur le toit (plat) du bâtiment du centre nautique
- 4.2 Quand le pavillon « Aperçu » est envoyé à terre, la course est retardée.
- 4.3 Après l'affalé de l'APERCU, un pavillon D avec un signal sonore signifiera : Rejoignez votre zone de course.
Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

5. PROGRAMME DES COURSES

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Parcours type
15/09/2018	12 h 00 pour Critérium National et Classique Vaurien	Parcours techniques et/ou parcours côtiers
16/09/2018	10 h 00 pour Critérium National et Classique Vaurien	Parcours techniques et/ou parcours côtiers

- 5.1 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.2 Le dernier jour de course aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Le pavillon de Classe pour le Critérium National Vaurien sera le pavillon Vaurien bleu sur fond blanc.
- 6.2 Le pavillon de Classe pour le Classique Vaurien sera le pavillon Vaurien noir sur fond jaune.

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est décrite dans l'annexe 1

8. PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe 2 des IC, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passés ou contournées, le côté requis de chaque marque.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de course affichera le parcours à effectuer (Techniques : PT1 ou PT2 ou Côtiers PC1 ou PC2) et le cap compas approximatif de la 1ere marque.
- 8.3 Pour les parcours côtiers, l'envoi du pavillon « Delta » sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. Grosse bouée « Bouygues Télécom »
Le pavillon « VERT » hissé sous le pavillon « D » signifie que la bouée de dégagement est à contourner et à laisser à Tribord. Ceci modifie Signaux de Course.

9 MARQUES

Les Marques sont définies en annexe 2

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11. LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application RCV 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Modification RCVA4 et A5.

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT

Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par la marque d'origine.

13. ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât du bateau Comité arborant un pavillon orange à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à tribord.
- 13.2 La Règle 32 s'appliquera
- 13.3 Dans le cas où le parcours est réduit à une marque, un bateau du comité de course à proximité de la marque arborera un pavillon S et les bateaux doivent finir en passant entre le bateau et la marque depuis la direction de la marque précédente.
Un bateau qui n'effectue pas le parcours ne doit pas passer la ligne d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de telle façon que la rotation de deux tours est remplacée par une rotation d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLES

- 15.1 Parcours Techniques

Temps cible	Temps limite pour finir après le premier de sa Classe
40mn	20mn

- 15.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le temps limite défini en IC15.1 seront classés DNF sans instruction (Ceci modifie RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. (Ceci modifie RCV 62.1(a))

- 15.4 Parcours côtiers

Temps cible	Temps limite pour finir après le premier de sa Classe
-	45mn

- 15.5 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le temps limite défini en IC15.4 seront classés à la place occupée à l'heure du temps limite (Ceci modifie RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamations sont disponibles à l'accueil du Club.
Les réclamations et les demandes de réparation doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 16.2 Pour chaque série, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe concernée ait fini la dernière course du jour.
- 16.3 Les instructions auront lieu au local du Jury et seront instruites dans l'ordre approximatif de dépôt.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 2.

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

- 17.2 Lorsque moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 17.3 Quand 4 ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.4 Le système de classement utilisé est le système de Points à Minima de l'Annexe A.

18. [DP] REGLES DE SECURITE

- 18.1 Outre le matériel de sécurité imposé par la réglementation française, sont obligatoires :
- 1 bout de remorquage,
 - Le port d'un équipement par personne de flottabilité homologué ou certifiés CE,
 - Les réserves de flottabilité
- 18.2 Emargement :
- Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, les concurrents doivent apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition à l'accueil du Club.
- Emargement départ : sera ouvert 1 h avant et jusqu'à l'heure prévue du premier signal d'avertissement du jour.
- Emargement retour : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard avant l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 18.3 Pénalités pour non émargement :
- Pénalité de 10% sans instruction en cas d'omission d'émargement aller ou retour, pouvant aller jusqu'à la disqualification après passage au jury, en cas de récidives.
- Cette pénalité est applicable :
- à la première course du jour pour une omission d'émargement départ.
 - à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour.
- Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie RCV 63.1.

19. [DP] REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit du Comité de course. [DP]
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de course. Les demandes doivent être faites au comité à la première occasion favorable. [DP]

20. [DP] CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENTS

Sans objet.

21. [DP] PUBLICITE

La réglementation 20 de World Sailing (code de publicité) modifiée par le règlement de la FFV s'applique.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
- Bateau du CC : Flamme FFV
- 22.2 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque et de l'arrivée. L'absence de bateau pointeur ne peut donner lieu à demande de réparation. (Ceci modifie RCV 62.1(a)).

23. [DP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les bateaux des directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

- 23.2 La pénalité pour non-respect de cette exigence pourra aller de 5 points à DSQ ajoutées au score de tous les voiliers associés au bateau en infraction après instruction.
- 23.3 Les bateaux accompagnateurs voulant intégrer le dispositif de sécurité devront s'inscrire auprès de l'organisation au secrétariat et le pilote devra porter un gilet jaune fluorescent mis à disposition par l'organisation contre une caution. Ils devront impérativement le retourner à la fin de l'épreuve.
- 23.4 Tous les bateaux accompagnateurs sont soumis à la RCV 3.

24. [DP] EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Ceux-ci devront être gardés à bord ou déposés sur les bateaux Comité.

27. [DP] COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Aux places d'honneurs du « Critérium National Vaurien »
- Aux places d'honneurs de la « Classique Vaurien »
- Le prix spécial Vaurien Tradition (gréement bois ou foc non-basculé)
- Le prix spécial « Esprit Vaurien » (hautement subjectif)

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 29.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans RCV 4 « Décision de courir ».
- L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.
- Le coureur du bateau ne pourra réclamer aucune indemnité matérielle en cas d'aide à la récupération du bateau dirigée sous la responsabilité du barreur ou de son équipier.
- 29.2 Afin d'attester la prise de connaissance du règlement, chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

CORPS ARBITRAL DESIGNE

Jury: Patrick BREHIER

Comité Technique : Jean Jacques GIRARD

Président du Comité de Course: Patrick LONGUET

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

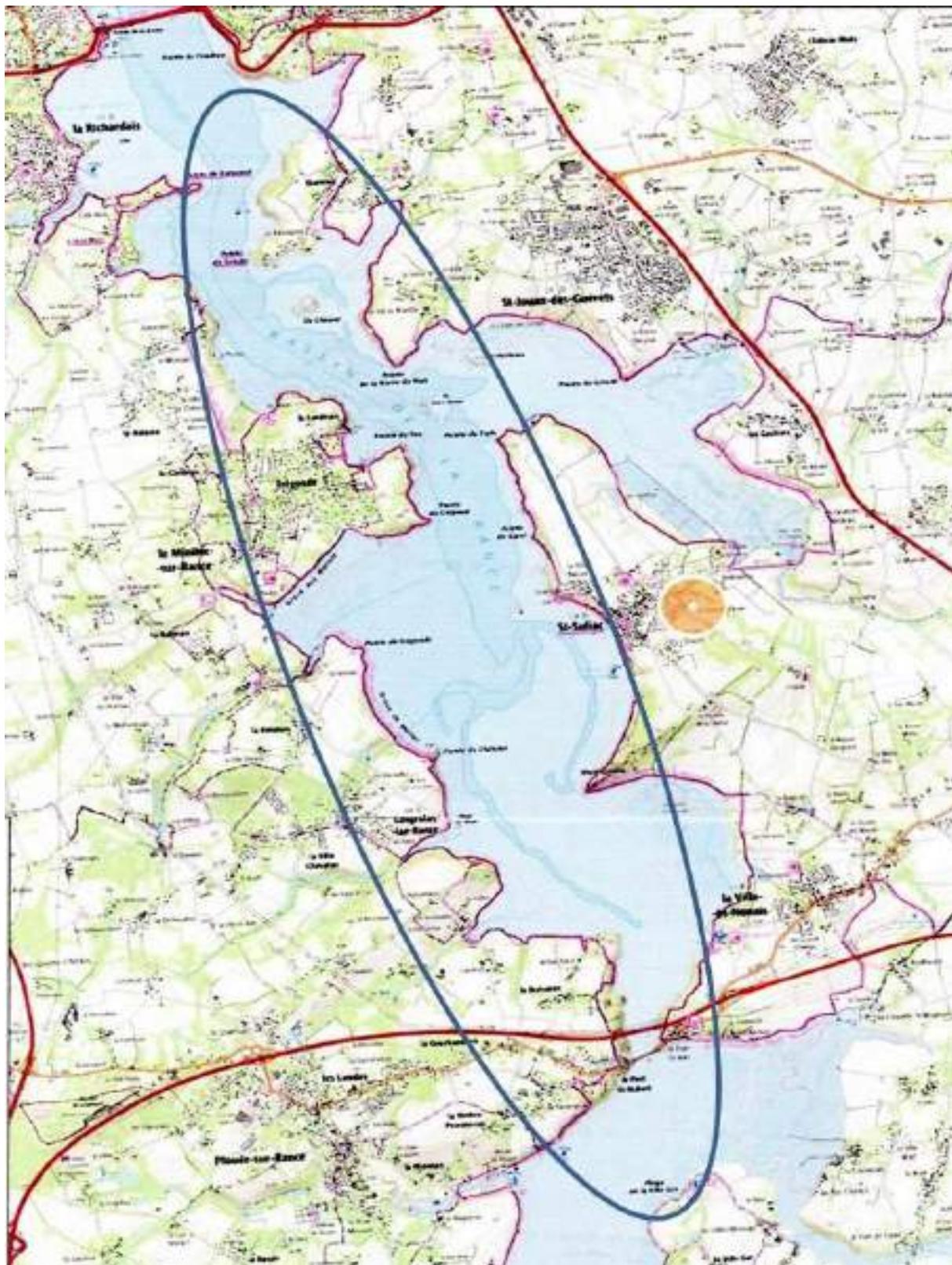
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

Annexe 1
Zone de course



CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
AS Vaurien France

Parcours Côtier 1 (PC 1)



Parcours Critérium National Vauriens : (environ 11 miles) Tracé —→

- Départ (IC 11.2)
- Bouée de dégagement (IC 8.3)
- Ile Notre Dame à contourner et laisser à bâbord
- Tourelle de Quelmer à contourner et laisser à bâbord
- Arrivée (IC 13.1)

Parcours Vauriens Classiques : (environ 8 miles) Tracé - - →

- Départ (IC 11.2)
- Bouée de dégagement (8.3)
- Ile Notre Dame à contourner et laisser à bâbord
- Arrivée (IC 13.1)

Parcours Côtier 2 (PC 2)



Parcours Critérium National Vauriens : (environ 8 miles) Tracé —→

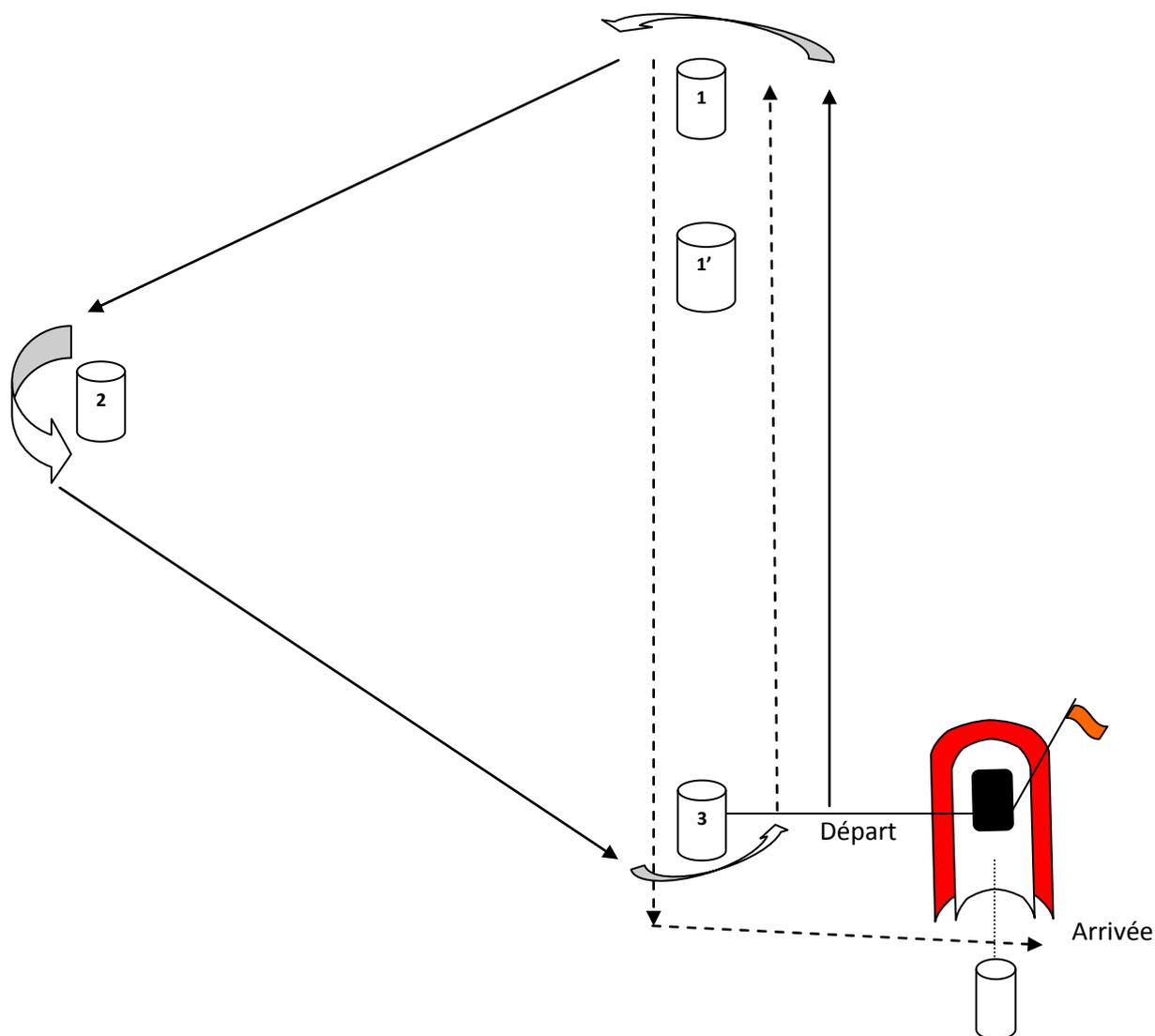
- Départ (IC 11.2)
- Bouée de dégagement (IC 8.3)
- Ile Notre Dame à contourner et laisser à bâbord
- Arrivée (IC 13.1)

Parcours Vauriens Classiques : (environ 5 miles) Tracé - - →

- Départ (IC 11.2)
- Bouée de dégagement (IC 8.3)
- Bouée mouillée devant La Ville Neuve (St Sulniac) à contourner et laisser à bâbord (**Grosse bouée « Bouygues Télécom »**)
- Arrivée (IC 13.1)

Annexe 2

Parcours technique N° 1 (PT 1)



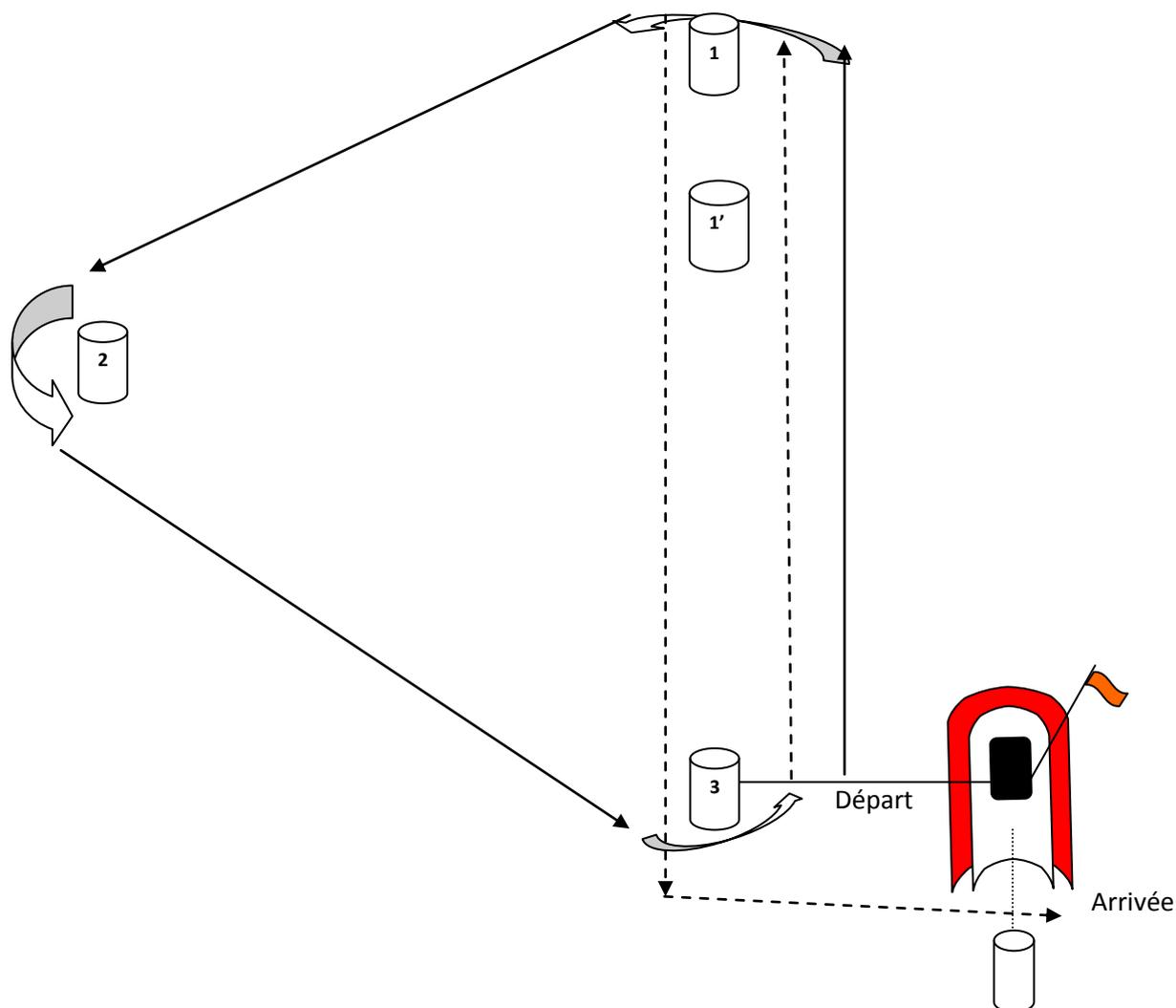
Parcours Critérium National Vaurien: Départ -1-2-3-1-3- Arrivée
 Parcours Vauriens Classiques : Départ- 1'-2-3-1'-3- Arrivée

Marques :

1	1'	2	Départ/3	Arrivée
Bouée Bouygues	Grosse frite	Bouée Bouygues	Bouée Bouygues	Frite
Télécom	Orange	Télécom	Télécom	Jaune

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4
CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A
 Centre Nautique de la Rance Frémur-15 et 16 septembre 2018
 AS Vaurien France

Parcours technique N° 2 (PT 2)



Parcours Critérium National Vaurien: Départ -1-2-3-1-2-3-1-3- Arrivée

Parcours Vauriens Classiques : Départ- 1'-2-3-1'-2-3-1'-3- Arrivée

Marques :

1	1'	2	Départ/3	Arrivée
Bouée Bouygues	Grosse frite	Bouée Bouygues	Bouée Bouygues	Frite
Télécom	Orange	Télécom	Télécom	Jaune